



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents :

Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Henri PERRIN
Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-47 : Vote du budget principal – BP 2023

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu la délibération n° 2021-96 du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2021-139 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de l'EPCI, autorisant notamment le principe de fongibilité des crédits,

Vu la délibération n° 2023-05 du conseil communautaire du 19 janvier 2023 portant approbation du projet de territoire Fier et Usse 2022-2030,

Vu la délibération n° 2023-06 du conseil communautaire du 19 janvier 2023 portant approbation du pacte financier et fiscal,

Vu les travaux des commissions finances réunies les 23 février et 23 mars 2023,

Le budget principal 2023 de la communauté de communes Fier et Usse, établi suivant la nomenclature M 57 qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de **13 033 000.00 €** en section de fonctionnement,
- à la somme de **6 922 000.00 €** en section d'investissement, se répartissant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL CCFU - BP 2023									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote
011	Charges à caractère général		4 000 000,00	4 000 000,00	013	Atténuations de charges		42 500,00	42 500,00
012	Charges de personnel & frais assimilés		2 874 000,00	2 874 000,00	70	Produits des services, du domaine...		798 455,00	798 455,00
014	Atténuations de produits		737 000,00	737 000,00	73	Impôts et taxes		6 853 895,00	6 853 895,00
65	Autres charges de gestion courante		2 000 000,00	2 000 000,00	74	Dotations et participations		3 003 310,68	3 003 310,68
66	Charges financières		22 000,00	22 000,00	75	Autres produits de gestion courante		211 500,00	211 500,00
67	Charges spécifiques		10 000,00	10 000,00					
68	Dotations aux amortissements, provisions		15 000,00	15 000,00					
total des dépenses réelles			9 658 000,00	9 658 000,00	total des recettes réelles			10 909 660,68	10 909 660,68
023	Virement à la section d'investissement		2 525 000,00	2 525 000,00	042	Opérations d'ordre		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		850 000,00	850 000,00					
total des dépenses d'ordre			3 375 000,00	3 375 000,00	total des recettes d'ordre			0,00	0,00
TOTAL			13 033 000,00	13 033 000,00	TOTAL			10 909 660,68	10 909 660,68
Résultat reporté				0,00	Résultat reporté				2 123 339,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			13 033 000,00	13 033 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 909 660,68	13 033 000,00

INVESTISSEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	chapitre	intitulé	restes à réaliser	propositions nouvelles	vote	
20	Immobilisations incorporelles	40 188,96	752 865,13	793 054,09	13	Subventions d'investissement	2 939,52	837 425,15	840 364,67	
204	Subventions d'équipement versées	28 100,00	90 000,00	118 100,00	16	Emprunts et dettes assimilées		2 500,00	2 500,00	
21	Immobilisations corporelles	365 353,55	4 410 716,00	4 776 069,55						
23	Immobilisations en cours		740 000,00	740 000,00						
26	Participations et créances rattachées à		10 000,00	10 000,00						
27	Autres immobilisations financières		87 570,00	87 570,00						
total des dépenses d'équipement			433 642,51	6 091 151,13	total des recettes d'équipement			2 939,52	839 925,15	842 864,67
					024	Produit des cessions		1 495 000,00	1 495 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		207 500,00	207 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		588 725,98	588 725,98	
					1068	Excédents de fonctionnement		620 409,35	620 409,35	
total des dépenses financières			0,00	207 500,00	total des recettes financières			0,00	1 209 135,33	
040	Opérations d'ordre		0,00	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 525 000,00	2 525 000,00	
					040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	850 000,00	850 000,00	
total des dépenses d'ordre			0,00	0,00	total des recettes d'ordre			0,00	3 375 000,00	
TOTAL		433 642,51	6 298 651,13	6 732 293,64	TOTAL		2 939,52	6 919 060,48	6 922 000,00	
Résultat reporté				189 706,36	Résultat reporté					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			433 642,51	6 298 651,13	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 939,52	6 919 060,48	6 922 000,00

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'adopter** la proposition de budget principal de la CCFU pour 2023 suivant la nomenclature M57,
- **De déléguer** au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du Personnel.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



Le Président,
Henri CARELL

Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN